



RÉUNION DU BUREAU

du 10 mars 2026

Liste des délibérations
adoptées

- B - 3.01 Désignation d'un secrétaire de séance
- B - 3.02 Approbation procès-verbal du 10 février 2026
- B - 3.03 Point Comité Syndical du 1^{er} avril 2026

Date de publication : 17 mars 2026



Réunion du Bureau

du 10 mars 2026

B - 3.01

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 mars 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Étaient excusés : MM. Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER.

Nombre de présents : 3.

Nombre de votants : 3.

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick MIESCH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 mars 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Bourogne, le 17 mars 2026

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Bureau

du 10 mars 2026

B - 3.02

**Approbation procès-verbal
Réunion du 10 février 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 mars 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Étaient excusés : MM. Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER.

Nombre de présents : 3.

Nombre de votants : 3.

Le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 10 février 2026.

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 mars 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Bourgne le 17 mars 2026

Le Président

Roger LAUQUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



RÉUNION DE BUREAU - 10 février 2026

Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDRIEU-BER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mmes Sandrine RAMLY, Valérie QUONDAM.

Nombre de présents : 5.

Nombre de votants : 5.

2.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2.02 Approbation procès-verbal du 20 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité

2.03 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion du 25 février prochain est porté à connaissance. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BOUROGNE, le 20 février 2026

Le Président



Roger LAUQUIN

Le secrétaire de séance,

Patrick MIESCH



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 090-259000735-20260310-B100326_OJ_CS-DE



Réunion du Bureau

du 10 mars 2026

B - 3.03

**Point sur l'ordre du jour
Comité Syndical du 1^{er} avril 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 mars 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Étaient excusés : MM. Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER.

Nombre de présents : 3.

Nombre de votants : 3.

Le Bureau, à l'unanimité :

L'ordre du jour prévisionnel du prochain Comité Syndical, prévu le 1^{er} avril, se présente comme suit :

N°	Objet	Rapporteur
CS 2.01	Appel nominal	Roger LAUQUIN
CS 2.02	Désignation du secrétaire de séance	Roger LAUQUIN
CS 2.03	Approbation Bulletin Officiel du 25 février 2026	Roger LAUQUIN
CS 2.04	Compte-rendu de décisions (Bureau et Président)	Roger LAUQUIN
CS 2.05	Compte de gestion 2025	Jacques BONIN
CS 2.06	Compte administratif 2025	Jacques BONIN
CS 2.07	Affectation du résultat 2025	Jacques BONIN
CS 2.08	Budget primitif 2026	Jacques BONIN
CS 2.09	Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie) : Politique et Engagement 2026	Patrick MIESCH
CS 2.10	Certifications HS2E (Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie) : crédits spécifiques programme de management 2026	Patrick MIESCH
CS 2.11	Rapport d'activités 2025	Roger LAUQUIN
CS 2.12	Marché de transport et de traitement des mâchefers	Pierre VALLAT
	Questions diverses	

Cet ordre du jour peut être modifié ou complété. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 mars 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Bourgneuf, le 17 mars 2026

Le Président,

Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

